

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le SAMEDI 20 SEPTEMBRE, à 17 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 14).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ ADAME Brigitte/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ HOARAU Brigitte/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ KICHENIN Virgile/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLLOT Nicole/ JAVEL François/ LOYHER Jeanne/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric/ BAREIGTS Éricka/ ARLANDON Corine/ MÉLADE Thierry/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 58 au Rapport n° 19/4-013)/ LAGOURGUE Michel/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/4-002)/ HO-SHING Cynthia

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Pour toute la durée de la séance

FRANÇOISE Gérard

par NAILLET Philippe

À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)

CLAIN Claudette

par PESTEL René Louis

Pour toute la durée de la séance

VOLIA-GARNIER Laetitia

par KICHENIN Virgile

À son départ (18 h 23 / Rapport n° 19/4-022)

EUPHRASIE Didier

par ASSABY Maximilien

Pour toute la durée de la séance

MARCHAU Jean-Pierre

par BARDINOT Sonia

À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)

BAREIGTS Éricka

par ADAME Brigitte

Pour toute la durée de la séance

SILOTIA William

par CHOPINET Gérard

HOARAU Serge

par HUBERT Richenel

VITRY Faouzia

par TÉCHER Régis

À son départ (18 h 30 / Rapport n° 19/4-025)

HO-SHING Cynthia

par LAGOURGUE Michel

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190920-194030-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2019  
Date de réception préfecture : 25/09/2019

Les membres présents, au nombre de 44 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/4-016
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
(2)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de CDÉ de Saint-Denis	
	COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
	MAILLOT Gérald	sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-033
	MAILLOT Gérald	sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-035
	MAILLOT Gérald	sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-038
(2)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de CDÉ de Saint-Denis	Rapport n° 19/4-043
(3)	HO-SHING Cynthia			
(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	

CCAS Centre communal d'Action sociale  
CDÉ Caisse des Écoles

CAP Club Animation Prévention  
OMS Office municipal des Sports

(1) absente à la séance  
(2) partie au Rapport n° 19/4-004  
(3) partie au Rapport n° 19/4-025

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190920-194030-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2019  
Date de réception préfecture : 25/09/2019

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

JEAN-PIERRE Philippe	arrivé	à 17 h 25	au Rapport n° 19/4-002	
CLAIN Claudette	partie	à 17 h 31	au Rapport n° 19/4-004	<i>procuration à PESTEL René Louis</i>
BAREIGTS Éricka	partie	à 17 h 31	au Rapport n° 19/4-004	<i>procuration à ADAME Brigitte</i>
FOURNEL Dominique	arrivé	à 17 h 58	au Rapport n° 19/4-013	
EUPHRASIE Didier	parti	à 18 h 23	au Rapport n° 19/4-022	<i>procuration à ASSABY Maximilien</i>
HO-SHING Cynthia	partie	à 18 h 30	au Rapport n° 19/4-025	<i>procuration à LAGOURGUE Michel</i>
MAILLOT Gérald	parti	à 19 h 30	au Rapport n° 19/4-044	

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 44 sur 55.

**LE MAIRE**



**Gilbert ANNETTE**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190920-194030-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2019  
Date de réception préfecture : 25/09/2019

**OBJET**      **Aménagement de la rue Bertin à Saint-Denis**  
Approbation du plan de financement  
Autorisation de solliciter la participation financière de la CINOR

---

La Ville a été sollicitée par la CINOR afin d'aménager des sections de voiries communales en vue de résorber certains *points noirs* mis en évidence lors de relevés de trafic réalisés par CITALIS, le gestionnaire du réseau de transport urbain. Il s'agissait notamment de dédier la section de la rue Bertin comprise entre la rue Malartic et la rue de la Source aux bus : sens montant.

Les travaux de reconfiguration et de recalibrage de la voie pour faire face au passage (intensif) des bus se sont déroulés sur la période allant du 18 mars au 26 juillet 2019 pour un montant total HT de 583 940,06 €.

Ces travaux ayant pour but de fluidifier le trafic des bus de transport urbain pour lequel la CINOR a compétence, sa participation financière a donc été sollicitée ; sollicitation à laquelle la Communauté d'Agglomération a répondu favorablement pour une participation à hauteur de 50 % de la part communale nette (*hors autres subventions éventuelles et FCTVA*).

Il convient donc aujourd'hui :

1° d'acter formellement la participation financière de la CINOR au plan de financement de l'aménagement de la rue Bertin (entre la rue Malartic et la rue de la Source) sur la base du coût réel des travaux tel qu'il ressort des bons de commande passés à cet effet, soit :

	Etudes	Travaux	Total
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	22 555,00 €		
<i>Lot 1 : VRD</i>		552 279,56 €	
<i>Lot 2 : Eclairage/ feux tricolores</i>		9 105,50 €	
Total HT	22 555,00 €	561 385,06 €	583 940,06 €
Montant TTC	24 472,18 €	609 102,79 €	633 574,97 €
FCTVA	4 014,42 €	99 917,22 €	103 931,64 €
Coût net	20 457,76 €	509 185,57 €	524 727,81 €
Participation CINOR (50 %)	10 228,88 €	254 592,78 €	262 363,90 €
Part communale	12 326,12 €	306 792,28 €	321 576,16 €

2° de m'autoriser ou mon représentant à solliciter ladite participation financière auprès de la CINOR et à signer tous les documents y afférents.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20190920-194030-DE Date de télétransmission : 25/09/2019 Date de réception préfecture : 25/09/2019
---

**OBJET**      **Aménagement de la rue Bertin à Saint-Denis**  
 Approbation du plan de financement  
 Autorisation de solliciter la participation financière de la CINOR

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/4-030 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur JAVEL François au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE

*(10 contre : HO-SHING Cynthia (par procuration), VITRY Faouzia (par procuration),  
 JEAN-PIERRE Philippe, LATRA Sylvie, MOREL Jean-Jacques, TÉCHER Régis,  
 HUBERT Richenel, HOARAU Serge (par procuration), LAGOURGUE Michel, FOURNEL Dominique)*

### ARTICLE 1

Approuve la participation financière de la CINOR au financement de l'opération d'aménagement de la rue Bertin (entre la rue Malartic et la rue de la Source), comme suit :

	Etudes	Travaux	Total
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	22 555,00 €		
<i>Lot 1 : VRD</i>		552 279,56 €	
<i>Lot 2 : Eclairage/ feux tricolores</i>		9 105,50 €	
Total HT	22 555,00 €	561 385,06 €	583 940,06 €
Montant TTC	24 472,18 €	609 102,79 €	633 574,97 €
FCTVA	4 014,42 €	99 917,22 €	103 931,64 €
Coût net	20 457,76 €	509 185,57 €	524 727,81 €
Participation CINOR (50 %)	10 228,88 €	254 592,78 €	262 363,90 €
Part communale	12 326,12 €	306 792,28 €	321 576,16 €

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20190920-194030-DE Date de télétransmission : 25/09/2019 Date de réception préfecture : 25/09/2019
---

## **ARTICLE 2**

Autorise le Maire ou son représentant à solliciter la participation financière de la CINOR et à signer tous les documents y afférents.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190920-194030-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2019  
Date de réception préfecture : 25/09/2019